



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation en Afghanistan

Question écrite n° 42299

Texte de la question

Mme Jennifer De Temmerman alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation humanitaire catastrophique en Afghanistan. Après que la France ait tourné le dos à ses auxiliaires malgré les annonces du président Macron mi-août 2021 de cette année de mettre en sécurité les compatriotes et les Afghans ayant travaillé pour la France, après la fermeture du pont aérien fin de ce même mois rendant impossible l'évacuation des personnes en danger, l'Afghanistan sombre dans une spirale infernale : dégradation des droits des femmes, péril du système de santé, insécurité alimentaire aiguë qui touchera des millions d'Afghans cet hiver. Une action est plus que nécessaire. La France eu égard sa place au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU doit tout mettre en œuvre pour qu'une aide humanitaire urgente soit apportée aux populations afghanes en danger. Elle lui demande comment la France se positionne par rapport à la protection du peuple afghan sur place et quelles démarches compte-t-elle mettre en œuvre pour lui venir en aide.

Texte de la réponse

La France suit avec une grande attention la situation humanitaire en Afghanistan qui s'est fortement dégradée depuis la prise de Kaboul par les Talibans le 15 août dernier. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 22,8 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, sont confrontées à une situation de crise alimentaire, parmi lesquelles 8,7 millions en situation d'urgence. Face à l'urgence de la situation humanitaire en Afghanistan, l'ensemble de la communauté internationale, dont la France et l'Union européenne, est mobilisée. A titre bilatéral, la France a annoncé, le 13 septembre dernier, lors d'une réunion ministérielle de haut niveau sur la situation humanitaire en Afghanistan organisée à Genève à l'initiative du Secrétaire général des Nations unies, le déblocage d'une aide d'urgence de 100 millions d'euros. Ces 100 millions d'euros ont d'ores et déjà été entièrement décaissés, et confiés pour l'essentiel à des agences onusiennes. A cela s'ajoute, pour 2021, une aide alimentaire programmée (AAP) française d'un montant de 1,3 million d'euros destinés au PAM, et une aide humanitaire d'un million d'euros déjà affectée à l'Afghanistan l'année passée, avant le début de la crise. En outre, la France a mené, le 2 décembre 2021, une opération conjointe avec le Qatar, qui a permis d'envoyer 40 tonnes d'aide humanitaire pour les organisations internationales venant en aide à la population afghane. Au niveau européen, la présidente de la Commission européenne a annoncé, le 12 octobre 2021, lors du sommet extraordinaire du G20, un paquet d'aide à l'Afghanistan d'un milliard d'euros. La France soutient également, dans le respect des modalités agréées, l'approche « humanitaire plus » de l'Union européenne, qui vise à renforcer son aide au peuple afghan par la fourniture des services de base essentiels aux populations les plus vulnérables. La France restera extrêmement vigilante à ce que cette aide soit accompagnée, comme convenu avec nos partenaires européens, de garanties quant au respect des droits des femmes et des filles (éducation, emploi, etc.), et qu'elle ne bénéficie en aucun cas aux Talibans. Dans ce contexte, la France a appelé à maintes reprises les nouvelles autorités, de fait talibanes, à assurer un plein accès humanitaire, sûr et sans entrave, à l'ensemble des personnes dans le besoin, conformément à la résolution 2593 adoptée le 30 août 2021 par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). Ce sera également sur le respect de ce principe que les Talibans seront jugés. Avec le soutien de la France, le CSNU a par ailleurs adopté le 22 décembre dernier la résolution

2615, permettant de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple afghan. Cette résolution est accompagnée d'un mécanisme de surveillance. Nous devons être extrêmement vigilants à ce que cette aide parvienne aux personnes dans le besoin et qu'elle ne soit pas détournée. Enfin, la France réaffirmera son engagement en faveur des Afghanes et des Afghans dans le cadre des travaux sur le renouvellement, en mars 2022, du mandat de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA).

Données clés

Auteur : [Mme Jennifer De Temmerman](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42299

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7928

Réponse publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1328